

**ARRETE MUNICIPAL 47/25-PM**  
**REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE DES OLIVIERS**  
**« LA FIN DE JOURNEE COMPLETEMENT LELE »**  
**LE SAMEDI 05 JUILLET 2025**

Le président de la délégation spéciale de la commune de CARROS,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du AP2022.007 en date du 6 janvier 2022 instituant une délégation spéciale sur la commune de Carros,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-35, L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R417-10, R325-12 ;  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;  
Vu la demande de l'association « Bouge ton Uke » en date du 27/06/2025 par mail ;  
Considérant que pour permettre le stationnement des véhicules de l'association intervenant au Forum Jacques Prévert le 05 juillet 2025, il y a lieu de réglementer le stationnement rue des Oliviers à ces dates.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 -** Le stationnement sera interdit à tous véhicules sauf ceux autorisés le samedi 05 juillet 2025 à 10h jusqu'à 23h30 sur 4 emplacements de la rue des Oliviers, au plus proche du Forum Jacques Prévert.

**ARTICLE 2 -** Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant.

**ARTICLE 3 - :** Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

**ARTICLE 4 -** Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

**ARTICLE 5 -** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,  
Conseiller départementale des Alpes Maritimes  
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur



Yannick BERNARD